



Adhérez à l'ATSCAF

5 BONNES RAISONS

- 1/ **APPARTENIR À UN RÉSEAU ASSOCIATIF** local efficace qui existe depuis près de 70 ans
- 2/ **BÉNÉFICIER D'UNE OFFRE DIVERSIFIÉE** et exceptionnelle pour tous vos loisirs touristiques, sportifs et culturels
- 3/ **SÉJOURNER DANS NOS CENTRES DE VACANCES EN FRANCE** à des prix incomparables et voyager dans le monde avec les grands professionnels du tourisme
- 4/ **PRATIQUER DES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES** dans un cadre associatif
- 5/ **PROFITER D'OFFRES DE LOISIRS ET DE BILLETTERIES À DES PRIX INTÉRESSANTS** au sein de votre département

QUI PEUT ADHÉRER ?

En priorité le personnel actif ou retraité du Ministère des Finances
Toute personne âgée de plus de 16 ans du secteur public ou privé, actif ou retraité dans la limite de 20 % de l'ensemble des adhérents.

COMMENT ADHÉRER OU RENOUELER SON ADHÉSION ?

En s'adressant au délégué de son département chargé des cotisations.
(coordonnées de votre correspondant local sur le site : atscaf.fr, rubrique : Les Locales)

ATSCAF.

ASSOCIATION TOURISTIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE
DES ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES

atscaf.fr

Bénéficiez dès maintenant de toute l'offre touristique, sportive et culturelle proposée par votre ATSCAF locale et l'ATSCAF Fédérale.
Toutes les informations sur portail.atscaf.fr, ou ATSCAF fédérale au 01 44 97 31 16